



Règlement Particulier Ch. Dép. Sénior SoliBad de DOUBLES et MIXTES Saison 2024-2025

CB77/2425/CCA/REGLEMENT_CSDS

La compétition est autorisée sous le numéro de dossier 2403922.

Elle se déroulera selon les règles et codes de la FFBAD, les règlements particuliers LIFB et du présent règlement.

Article 1 : Organisation

- 1.1 Le Championnat Départemental Sénior SoliBad de Doubles et Mixtes est organisé par le Comité Badminton de Seine-et-Marne (CoBad77), via la Commission Compétitions Adultes (CCA).
- 1.2 Les **Doubles** (DH et DD) se dérouleront le **Samedi 15 mars 2025**, et les **Mixtes** (Mx) le **Dimanche 16 mars 2025** au **Gymnase de Collégien** (7 terrains), allée du Parc, 77090 COLLEGIEN.
- 1.3 La CCA établit le calendrier, le diffuse, envoie les convocations aux clubs, assure la tenue de la table de marque, fournit le matériel informatique, et applique le règlement particulier.
- 1.4 Le club recevant la compétition assure la préparation de la salle : sonorisation, table de marque, buvette, poteaux, filets, corbeilles pour les volants usagés, serpillières, plaquettes pour les feuilles de matchs, chaises pour les conseillers d'équipe, numéros de terrains, espace affichage, espace de stand partenaire du CoBad77, espace public...
- 1.5 Le comité d'organisation et le club hôte déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre sur les lieux de la compétition.

Article 2 : Conditions de Participation

- 2.1 Cette compétition est ouverte aux joueurs autorisés à jouer en catégorie Sénior (c'est-à-dire aux minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans), compétiteur et « non-Compétiteurs » (NC), licenciés dans un club affilié au CoBad77 ou licenciés au CoBad77 directement.
- 2.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD, la LIFB, le CoBad77 et doit être en possession de sa licence pour la saison en cours et ne doit faire l'objet d'aucune suspension.
- 2.3 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- 2.4 Les tableaux (DH, DD et Mx) sont ouverts à la compétition et répartis selon le classement (par niveaux et séries) **au 13 février 2025** de la manière suivante :
 - Série Elite : N1
 - Série 1 : N2 et N3
 - Série 2 : R4 et R5
 - Série 3 : R6 et D7
 - Série 4 : D8, D9 et P
 - Série 5 : P et NC
- 2.5 Les **paires vainqueurs** (ou à défaut finalistes) **des Séries 1 à 4 seront qualifiées pour le Championnat Régional Sénior (CRS)** prévu les 17 et 18 mai 2025. La Série Elite et la Série 5 ne sont pas qualificatives pour le CRS. Une paire P ou P/NC a le choix de s'inscrire en série 4 ou 5.
- 2.6 Dans la mesure du possible, tous les tableaux seront joués en poules, puis en élimination directe pour le tableau final. Aucun tableau ne comptera plus de 32 paires.
- 2.7 Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper deux séries si le nombre d'inscrits de l'une des séries est inférieur à 4.
- 2.8 Le comité d'organisation ne pourra regrouper plus de deux séries, sans avoir obtenu préalablement l'accord des joueurs concernés ou du responsable de leurs inscriptions.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1 Les joueurs peuvent s'inscrire sur un ou deux tableaux.
- 3.2 Le sur-classement dans une série supérieure sera accepté à condition que l'un des deux joueurs formant la paire ait la côte requise.
- 3.3 Les inscriptions sont à faire exclusivement via Badnet ou Ebad au plus tard le **vendredi 21 février 2025**. Les inscriptions seront retenues par ordre d'arrivée des paiements (tournoi standard). Une fois le nombre maximum de match possible que la salle peut accueillir atteint, les joueurs seront placés en liste d'attente. Toute modification devra être transmise par mail à la CCA (cca@cobad77.fr). Aucune spécification horaire ne sera prise en compte.
- 3.4 Les frais d'engagement sont de **10€** pour un tableau, et de **16€** pour deux tableaux. Ils sont à régler au plus tard le **lundi 24 février 2025** :
- soit via le site Badnet ou l'application Ebad (frais bancaires possible),
 - soit **par virement bancaire** avec en référence « CSDS [*nom du club/joueur(s)*] ».

CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE						
Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation		
17515	90000	8219286007	14	CE ILE DE France		
IBAN						
FR76	1751	5900	0008	2192	8600	714
BIC CEPAFRPP751			Intitulé du compte Comité Départemental Badminton			

- 3.5 Ces frais d'engagement sont remboursables en cas de désistement notifié par mail à la CCA avant la date du tirage au sort. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée. Les forfaits survenus après le tirage au sort sont également à justifier auprès de la LIFB selon [les modalités fixées par celle-ci](#).

Article 4 : Déroulement de la compétition

- 4.1 Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle de Nicolas GEFFROY, Juge-Arbitre désigné par la Commission Comité des Officiels Techniques (CCOT) du CoBad77, et assisté de Sandrine GOMAN, GEO.
- 4.2 Le tirage au sort sera effectué le **samedi 1^{er} mars 2025**.
- 4.3 Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir la CCA du choix de son nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation.
- 4.4 Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points (voir article 7.2 des [règles officielles du badminton](#)) et en auto-arbitrage. Le Juge-Arbitre s'assurera de la bonne tenue des matchs et désignera les arbitres éventuels ou à défaut les compteurs de points.
- 4.5 Tout participant devra signaler sa présence, soit à la table de pointage, soit via le QR code prévu à cet effet, dès son arrivée chaque jour de la compétition.
- 4.6 Les matchs peuvent être appelés 60 minutes avant l'horaire prévu, le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes, et les joueurs disposeront de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match.
- 4.7 Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable. Le volant plume officiel est le **RSL3**. En cas de litige, il sera imposé pour disputer le match. Chaque joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- 4.8 Seul le comité d'organisation, les officiels techniques, les bénévoles du club hôte, les joueurs et leurs conseillers d'équipe sont autorisés à se présenter sur le plateau de jeu.
- 4.9 Les joueurs et joueuses acceptent d'être photographié et/ou filmé par le CoBad77, et de voir ces photos et/ou vidéos diffusées sur le site internet du CoBad77 et sur les comptes des réseaux sociaux de celui-ci, sauf demande contraire explicite.